

FRAIZE

conseil municipal

Le projet de vente de la filature abandonné

Le premier point qui figurait à l'ordre du jour du conseil, dimanche, concernait la vente de la filature. Le maire a procédé à la lecture des conclusions de la commission après avoir rappelé l'historique du projet de vente à Mlle Claudine Noël.

Le projet d'acte, qui avait été confié à Me Kieffer, fut adressé à Mlle Noël qui retournait quelques jours plus tard un texte de rectification formulant de nouvelles exigences qui furent jugées inacceptables à la fois par le notaire, les adjoints et la commission.

Par conséquent, le maire a proposé au conseil d'abandonner le projet, et il a été suivi à l'unanimité. Le maire a précisé que la commune aurait à supporter les frais d'arpentage réalisé pour préparer l'acte, et il a remercié Me Kieffer qui a travaillé gracieusement sur le projet.

Les subventions

Le conseil est passé au vote des subventions suivant-

tes: Etoile sportive, 16.000 F; Ski-Club, 18.000 F; Judo-Club, 4.500 F; Sports-culture-loisirs, 1.000 F; Tennis-Club, 6.000 F; société de tir, 4.500 F; basket, 4.500 F; OMS, 1.500 F; ADMR, 1.500 F; Twirling-Club, 5.000 F; Croix-Rouge, 400 F; accidentés du travail, 200 F; Noël pour tous, 200 F; classe de mer, 3.600 F; classe de perfectionnement, 400 F; instance de coordination gérontologique, 400 F; donneurs de sang, 200 F; service de soins à domicile des Vosges, 1.000 F et Centre communal d'action sociale, 20.000 F.

La subvention d'électrification est de 400 F maximum et celle allouée aux familles pour les enfants qui fréquentent les colonies de vacances agréées est de 200 F par enfant et pour une session. (Impôt sur revenu inférieur à 5.000 F).

Le maire a rappelé que les associations bénéficient également d'avantages matériels offerts par la commune (locaux, chauffage, électricité...).